



Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

9907^e

séance

Mardi 29 avril 2025, à 15 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Jaraud-Darnault (France)

Membres :

Algérie.....	M. Yahiaoui
Chine.....	M. Niu Xiaoqiang
Danemark.....	M. Bay
États-Unis d'Amérique.....	M ^{me} Postel
Fédération de Russie.....	M. Eremin
Grèce.....	M. Zves
Guyana.....	M. Edwards
Pakistan.....	M. Rashid
Panama.....	M ^{me} Petrocelli Rojas
République de Corée.....	M. Kim
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord..	M. Coyle
Sierra Leone.....	M ^{me} Baimarro
Slovénie.....	M. Ponikvar
Somalie.....	M. Abdullahi Yusuf

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est reprise à 15 h 5.

La Présidente : Je rappelle à tous les orateurs et oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de trois minutes pour les inviter à conclure.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. El-Sonni (Libye) (*parle en arabe*) : Je prononce cette déclaration au nom du Groupe des États arabes.

Je tiens à remercier la France d'avoir organisé la présente séance de haut niveau au niveau ministériel, alors que le Moyen-Orient est le théâtre d'une escalade massive et sans précédent. La catastrophe humanitaire dans la bande de Gaza s'aggrave de manière effroyable. L'occupation israélienne continue d'imposer aux populations un blocus étouffant et une punition collective, et elle intensifie ses bombardements aveugles sur les civils et les infrastructures vitales, malgré les appels répétés de la communauté internationale à mettre fin à l'agression, à reprendre la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu, conformément à la résolution 2735 (2024), et à tenir compte des efforts déployés par les États-Unis, le Qatar et l'Égypte à cet égard.

Les forces d'occupation israéliennes persistent à violer l'accord de cessez-le-feu, en prenant pour cible des maisons de civils, des hôpitaux, des abris et des camps de réfugiés, en violation flagrante des dispositions du droit international humanitaire. Après plus de 17 mois, le nombre de victimes à Gaza dépasse désormais les 52 000 martyrs, dont la plupart sont des femmes et des enfants, et plus de 120 000 personnes ont été blessées. Gaza a été transformée en un charnier d'enfants, le plus grand de notre histoire moderne. Ces crimes répétés, notamment les attaques contre des installations médicales et des travailleurs humanitaires ; la privation de nourriture, d'eau et de médicaments pour les civils ; et la fermeture, depuis deux mois, de tous les points de passage, sont autant d'éléments qui constituent un schéma systématique de punition collective et révèlent l'intention de poursuivre le génocide contre le peuple palestinien afin de le déplacer et de confisquer ses terres.

Pendant ce temps, la campagne de diffamation des forces d'occupation israéliennes visant à criminaliser et à restreindre le travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient se poursuit, tandis que l'acheminement de l'aide humanitaire est entravé et que des restrictions arbitraires sont imposées au travail d'autres organisations internationales. Selon certains rapports, plus de 95 % des organisations non gouvernementales ont été contraintes de suspendre ou de réduire leurs activités à Gaza. Il y a quelques semaines, nous avons assisté à l'assassinat de sang-froid de 15 travailleurs humanitaires, dont des secouristes du Croissant-Rouge palestinien, des membres de la défense civile et un employé des Nations Unies. Une vidéo récupérée sur l'un des secouristes, Rifaat Radwan, dont le corps a été retrouvé dans le charnier, a révélé la fausseté du récit israélien, selon lequel les ambulances n'avaient allumé ni leurs sirènes ni leurs signaux d'urgence. Ce n'est qu'un exemple des crimes commis quotidiennement à Gaza.

Le Groupe des États arabes condamne la poursuite du déplacement forcé des Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie, y compris de Jérusalem-Est. Le nombre de personnes déplacées dans la seule bande de Gaza a atteint plus de 1,9 million de personnes, dans le cadre d'une politique systématique visant à modifier la composition démographique de l'enclave. Le Groupe arabe appelle à un cessez-le-feu immédiat et durable à Gaza et à la fin de l'agression sur tous les territoires palestiniens occupés.

Le Groupe demande la mise en œuvre immédiate des points suivants : il faut mettre un terme à l'utilisation de l'aide humanitaire comme un outil de guerre et garantir son acheminement vers la bande de Gaza ; mettre fin à toutes les formes de déplacement forcé, d'implantation de colonies et de démolition de maisons ; cesser de prendre pour

cible les établissements de santé, d'enseignement et de culte ; reprendre les négociations sur le cessez-le-feu ; demander des comptes à tous ceux qui ont commis des crimes contre le peuple palestinien ; activer les outils de la justice internationale, notamment pour mettre en œuvre les décisions de la Cour internationale de Justice et ses recommandations ; appuyer le plan arabo-islamique de reconstruction de la bande de Gaza afin de permettre aux Palestiniens de rester sur leur terre ; fournir une protection internationale au peuple palestinien ; établir un État palestinien sur l'ensemble des territoires palestiniens occupés ; reconnaître immédiatement l'État de Palestine et soutenir son adhésion en tant que Membre à part entière de l'ONU ; s'opposer aux politiques de colonisation et rejeter les plans d'annexion et de déplacement.

Le Groupe arabe rappelle l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice confirmant l'illicéité de la présence israélienne dans le Territoire palestinien occupé et la nécessité de mettre fin à cette présence et aux colonies de peuplement dès que possible ainsi qu'au contrôle israélien sur les ressources palestiniennes. L'occupation ne doit bénéficier d'aucune forme de soutien. Toute action entreprise par les forces d'occupation sur les terres palestiniennes occupées doit être considérée comme illégitime. Les forces d'occupation doivent être tenues comptables de leurs violations de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Le Groupe des États arabes souligne le rôle central du plan arabo-islamique pour le relèvement rapide, la reconstruction et le développement de Gaza. Ce plan, présenté par l'Égypte en coordination avec l'État de Palestine, a été adopté par la Ligue des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique, et a reçu un très bon accueil de la communauté internationale. Il s'agit d'une feuille de route pour un nouvel avenir dans la bande de Gaza, un avenir dans lequel Gaza sera reconstruite dans un cadre réunifié avec la Cisjordanie, et gouvernée par l'Autorité palestinienne. Dans ce contexte, nous exhortons la communauté internationale et les partenaires régionaux et internationaux, y compris les institutions financières internationales, à apporter le soutien politique et financier nécessaire à la mise en œuvre de ce plan et à participer activement à la conférence consacrée aux modalités de la reconstruction de la bande de Gaza qui se tiendra au Caire.

Le Groupe des États arabes se félicite de l'organisation, sous la coprésidence de la France et du Royaume d'Arabie saoudite, de la Conférence internationale de haut niveau pour le règlement pacifique de la question de Palestine et la mise en œuvre de la solution des deux États, prévue le 17 juin, conformément à la résolution 79/81 de l'Assemblée générale et à d'autres résolutions pertinentes. Le Groupe apprécie à leur juste valeur les positions de soutien fortes et résolues affichées durant la réunion préparatoire qui s'est tenue le 9 avril. Dans ce contexte, le Groupe appelle tous les États à prendre, sur les plans politique, juridique, financier, sécuritaire et diplomatique, les mesures pratiques et qualitatives qui permettront d'atteindre les objectifs de cette conférence, y compris la fin de l'agression, la reconnaissance de l'État de Palestine et la réalisation de son indépendance, et le rejet de toutes les tentatives d'annexion et de déportation. Le Groupe des États arabes continuera de prendre une part active à cet important processus, notamment en soutenant les efforts du Comité ministériel arabo-islamique. À cet égard, le Groupe salue les efforts déployés par l'Alliance mondiale pour la mise en œuvre de la solution des deux États, dirigée par le Royaume d'Arabie saoudite, l'Union européenne et la Norvège.

Par ailleurs, le Groupe des États arabes condamne fermement le fait que l'occupation israélienne continue de prendre pour cible des sites dans le sud du Liban, comme il y a deux jours, dans les faubourgs du sud. Il condamne également l'établissement de deux zones tampons sur le territoire libanais, en violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban et de la résolution 1701 (2006). Le Groupe souligne que le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités et contraindre les forces d'occupation israéliennes à se retirer totalement, immédiatement et sans condition de tous les territoires libanais occupés. Le Groupe salue les

progrès de l'Armée libanaise dans son déploiement dans le sud du pays et, dans ce contexte, appelle au plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Le Groupe des États arabes condamne l'intensification constante des opérations militaires menées par les forces d'occupation israéliennes contre la Syrie, une grave escalade menaçant la sécurité et la stabilité de la région. Il rappelle que ces attaques exacerbent les souffrances du peuple syrien, déjà aux prises avec les répercussions de la crise qu'il endure depuis des années. Ces attaques visent à saper la sécurité et la stabilité de la Syrie, mettent en danger les civils et menacent de déstabiliser toute la région. Nous appelons le Conseil à assumer ses responsabilités en insistant auprès des forces d'occupation israéliennes pour qu'elles cessent leur agression et se retirent complètement et sans condition des territoires syriens occupés, y compris des zones où elles ont récemment effectué des incursions.

Avant de conclure, je voudrais, à titre national, souligner la position ferme de la Libye s'agissant de la cause palestinienne. En Libye, nous continuerons de soutenir la lutte du peuple palestinien et son droit à l'autodétermination. Nous considérons que sa résistance et son droit de légitime défense sont contraignants en vertu du droit international. Tout pays, tout peuple vivant sous occupation et confronté aux tueries, à la persécution, à la répression, à la famine et au siège a le droit de résister et de se défendre. La Libye estime qu'il ne pourra pas y avoir de paix véritable tant qu'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem pour capitale, ne sera pas proclamé et que tous les réfugiés ne seront pas rentrés chez eux. En conséquence, les membres du Conseil sont maintenant face à un véritable test. Le silence n'est plus une option. Les membres doivent à présent faire la preuve de leur crédibilité et de leur respect des principes du droit international et de la justice humaine sur lesquels ils ne cessent de donner des leçons, à toutes les occasions. Quelle est la position des membres à cet égard ? Il est temps de mettre fin à toutes les manifestations de deux poids, deux mesures qui sont devenues emblématiques de notre époque. Il est temps d'adopter une position claire sur ces violations et de mettre fin à cette crise qui dure depuis des décennies. La première mesure à prendre est de faire cesser cet Holocauste du XXI^e siècle. Nous devons mettre fin à l'Holocauste à Gaza. L'histoire se souviendra et elle sera implacable.

La Présidente : Je donne à présent la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en arabe*) : Je vous transmets, Madame la Présidente, les salutations du Ministre égyptien des affaires étrangères, qui n'a pas pu participer à cette séance en raison d'engagements antérieurs.

C'est le cœur lourd que nous sommes contraints de répéter des paroles de condamnation et de dénonciation, car les accusations réciproques et la rhétorique emportée, si habile soit-elle, ne servent à rien. Le plus scandaleux toutefois, c'est que nous avons tous trop facilement pris le parti d'ostraciser le peuple palestinien au moment où sévit la pire catastrophe humanitaire de ces dernières décennies. Cette catastrophe, due à la poursuite de la guerre injuste contre Gaza, est notamment marquée par une famine infligée délibérément depuis plus de 50 jours, la terreur imposée à plus de 2 millions de personnes, le meurtre de plus de 51 000 personnes et le déplacement forcé de toute la population gazaouite, à 10 reprises pour certains. Ces chiffres catastrophiques dépassent toutes les limites et balaient toutes les considérations de droits, de justice et d'humanité, aussi devons-nous nous employer à sauver les Gazaouites, ainsi que la paix dans la région. L'Égypte défend l'option de la paix et l'approche qui consiste à regarder vers l'avenir et à travailler avec toutes les parties pour venir à bout de la douleur et de la haine, mettre fin aux combats, instaurer une paix juste et globale fondée sur les principes de référence incarnés par la solution des deux États, aux termes de laquelle un État palestinien établi le long des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivra côte à côte avec l'État d'Israël, de sorte que tous les peuples de la région puissent connaître la paix, la sécurité et la stabilité.

Aujourd'hui, nous ne nous contentons pas de répéter des phrases toutes faites. Au contraire, l'essence de la position égyptienne est d'apporter la paix grâce à la sagesse accumulée au fil des siècles et à une expérience singulière s'agissant de prendre en compte les opinions de toutes les parties. Depuis les années 70, l'Égypte a surmonté l'obstacle de l'hostilité et de la haine. Elle a pris l'initiative de faire la paix avec Israël et a brisé le cycle des représailles afin de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Cette paix a été obtenue grâce au rôle influent et central des États-Unis, et c'est précisément ce que nous demandons aux membres aujourd'hui : user de courage et de sagesse pour faire prévaloir une paix juste et globale qui ne porte pas atteinte aux droits des Palestiniens et qui garantisse la sécurité de tous sur un pied d'égalité. Pour cela, nous devons envisager les éléments suivants.

Premièrement, Israël doit s'engager à respecter un cessez-le-feu immédiat et permanent dans la bande de Gaza et à retirer ses forces de la bande. Il doit permettre un accès humanitaire sans entrave ni condition et faciliter les travaux de toutes les institutions des Nations Unies, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et d'autres organisations humanitaires, en veillant à leur protection. Il doit renoncer à ses tentatives de déplacer les Gazaouites, et mettre un terme à ses opérations militaires en Cisjordanie et à toute violation des Lieux saints dans la ville de Jérusalem.

Deuxièmement, la communauté internationale doit appuyer les inlassables efforts que, en leur qualité de médiateurs, l'Égypte, le Qatar et les États-Unis déploient pour faire cesser définitivement la guerre dans la bande de Gaza. Un appui est nécessaire pour financer le plan de reconstruction arabo-islamique proposé par l'Égypte, en coordination avec l'Autorité palestinienne, lors du Sommet arabe qui s'est tenu le 4 mars. L'Égypte appelle tous les membres du Conseil à participer activement à la conférence qui se tiendra au Caire en vue de discuter du financement de la reconstruction de la bande de Gaza.

Troisièmement, la communauté internationale doit s'unir et se mobiliser en faveur d'un processus sérieux assorti d'un calendrier précis, afin d'établir un horizon politique pour la mise en œuvre de la solution des deux États, conformément aux principes internationaux, en relançant les négociations entre les deux parties et en apportant un appui international. La Conférence internationale de haut niveau pour le règlement pacifique de la question de Palestine et la mise en œuvre de la solution des deux États, qui se tiendra à l'ONU en juin, pourrait constituer un point de départ.

Nous avons devant nous un chemin long et difficile pour parvenir à la paix. Nous devons renoncer aux solutions imposées par la force, la violence, le terrorisme et l'hégémonie militaire, qui n'ont apporté la sécurité à aucune des parties. Israël doit mettre fin à sa guerre illégale contre la Palestine, la Syrie et le Liban et retrouver le chemin de la paix. Toute autre approche ne fera que marginaliser les modérés et encourager et enhardir les extrémistes dans la région, condamnant ainsi les générations futures à vivre dans l'instabilité et la souffrance.

L'Égypte, qui a toujours rejeté les tentatives de liquider la cause palestinienne, souligne que son appel et ses efforts en faveur de la paix traduisent une position de force et de conviction quant aux droits des Arabes et des Palestiniens. Toutes les parties doivent avoir le droit de vivre en paix et sans menaces contre les civils, à l'abri de bombardements, de la famine et du terrorisme. Il faut garantir à tous les peuples de la région le même droit à vivre dans la paix et la sécurité, à l'abri du terrorisme et de l'extrémisme, et avec une sécurité égale, équilibrée et durable. C'est un appel pour nous sauver tous, de même que les générations futures, arabes et israéliennes. Un appel qui, nous le craignons, arrive presque trop tard.

Pour terminer, la voie vers la sécurité des enfants israéliens ne doit pas passer par la terreur et le meurtre des enfants palestiniens. La réalisation des aspirations des enfants palestiniens à vivre dans la dignité et l'indépendance ne doit pas se faire

au détriment des enfants israéliens. L'équation est claire, simple et identique pour tous. Tout ce qu'il nous faut, c'est la volonté internationale de sauver les espoirs des enfants palestiniens et israéliens de vivre dans la paix, la sûreté, la sécurité et la dignité. Il ne s'agit pas d'une mission impossible, pour autant que le Conseil écoute la voix et le message de l'Égypte.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

Mme Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Nous tenons tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de la France, pays ami, à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous saluons la participation, ce matin, du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la France, S. E. M. Barrot, et nous nous associons à la déclaration qui a été prononcée au nom du Groupe des États arabes.

Nous nous réunissons aujourd'hui dans un contexte humanitaire catastrophique sans précédent dans la bande de Gaza, en particulier depuis que l'occupation israélienne a repris son agression contre Gaza. L'État du Qatar condamne fermement la reprise de cette agression, au mépris flagrant de la volonté internationale en faveur de la paix, en particulier de l'accord de cessez-le-feu conclu en janvier grâce aux efforts du Qatar, de l'Égypte et des États-Unis. Dans ce contexte, nous réaffirmons qu'il est urgent de reprendre le dialogue afin de mettre en œuvre les différentes étapes de l'accord de cessez-le-feu jusqu'à ce qu'il soit enfin possible de mettre un terme à la guerre dans la bande de Gaza.

L'État du Qatar réaffirme son rejet catégorique des attaques israéliennes en cours contre des biens de caractère civil dans la bande de Gaza, notamment des hôpitaux, des écoles et des centres de population. L'État du Qatar a fermement condamné le bombardement de l'hôpital Ahli par l'occupation israélienne, qu'il considère comme un massacre brutal de civils sans défense et une violation flagrante des dispositions du droit international humanitaire.

L'État du Qatar condamne fermement la décision du Gouvernement d'occupation israélien de suspendre l'entrée de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza et de couper ensuite l'électricité dans l'enclave. Il s'agit là d'une violation flagrante de l'accord de cessez-le-feu, du droit international humanitaire et de la quatrième Convention de Genève. Nous condamnons l'utilisation de la famine comme arme de guerre contre les civils. Nous appelons la communauté internationale à contraindre Israël à garantir l'acheminement sûr, durable et sans entrave de l'aide humanitaire dans toute la bande de Gaza.

Les violations israéliennes se poursuivent dans les territoires palestiniens occupés. L'État du Qatar condamne l'annonce, par l'occupation israélienne, de la création d'un organisme chargé de déplacer les Palestiniens de la bande de Gaza, ainsi que sa décision d'approuver l'association de 13 quartiers coloniaux illégaux en Cisjordanie, première étape vers leur légitimation en tant que colonies de peuplement. Nous réaffirmons que le déplacement des Palestiniens constitue une violation flagrante du droit international humanitaire. L'expansion des colonies fait fi des résolutions internationales, en particulier la résolution 2334 (2016).

L'État du Qatar renouvelle son rejet catégorique des mesures israéliennes visant à abolir ou à réduire le rôle de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Nous condamnons fermement la décision des autorités d'occupation israéliennes de fermer six écoles de l'UNRWA à Jérusalem-Est, privant ainsi les enfants d'éducation, ce qui constitue un enième crime dans la série des crimes commis par Israël.

Nous dénonçons également l'incursion du Ministre israélien de la sécurité nationale dans la mosquée Al-Aqsa, sous la protection de la police d'occupation, incursion au cours de laquelle des fidèles ont été expulsés. Nous condamnons aussi

les plans diffusés sur des plateformes affiliées à l'occupation israélienne, incitant au bombardement et à la destruction de la mosquée Al-Aqsa. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre rejet de toute atteinte au statut historique et juridique de la mosquée Al-Aqsa, de Jérusalem et des Lieux saints. La communauté internationale doit prendre des mesures urgentes pour dissuader les forces d'occupation et contraindre Israël à garantir la protection de ces lieux saints et à respecter les résolutions de la légitimité internationale.

Nous condamnons fermement les frappes aériennes menées contre cinq régions de la Syrie, pays frère. Elles constituent une violation flagrante de l'unité et de la souveraineté de la Syrie, ainsi que du droit international. Nous appelons la communauté internationale à agir immédiatement pour contraindre Israël à se conformer aux normes et au droit internationaux et à mettre fin à ses agressions répétées contre le territoire syrien.

L'État du Qatar condamne également les bombardements israéliens sur le sud du Liban. Nous appelons toutes les parties à mettre pleinement en œuvre l'accord de cessez-le-feu et nous demandons le retrait des forces d'occupation israéliennes de tous les territoires libanais. Nous réaffirmons notre appui indéfectible à la République libanaise et au peuple libanais frère.

Pour terminer, nous réaffirmons notre position ferme et inébranlable en faveur de la question palestinienne, conformément aux résolutions de la légitimité internationale et à la solution des deux États, qui garantissent la création d'un État palestinien indépendant sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et sa reconnaissance en tant que Membre à part entière de l'ONU. Dans ce contexte, nous appuyons les efforts de la coalition internationale en faveur de la mise en œuvre de la solution à deux États et encourageons les pays à participer activement à la Conférence internationale de haut niveau pour le règlement pacifique de la question de Palestine et la mise en œuvre de la solution des deux États, qui se tiendra en juin sous la coprésidence du Royaume d'Arabie saoudite et de la France.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Hachem (Liban) (*parle en arabe*) : Nous tenons tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre présidence du Conseil de sécurité au cours de ce mois. Nous remercions la délégation danoise d'avoir présidé le Conseil le mois dernier. Nous remercions également S. E. le Secrétaire général de son exposé.

Je ne saurais manquer de renouveler nos remerciements à la France, qui a toujours été aux côtés du Liban et de son peuple. La visite de S. E. le Président Joseph Aoun à Paris le mois dernier a confirmé la solidité des relations fraternelles entre nos deux pays.

Le Liban est entré depuis le début de l'année dans une nouvelle ère qui suscite l'espoir non seulement parmi les Libanais, mais aussi parmi la communauté internationale et les amis du Liban. L'État que nous voulons et que nous nous employons à établir est un État dont la souveraineté nationale n'est pas négociable. C'est également un État qui garde le contrôle des décisions concernant la guerre et la paix, et qui a le monopole des armes, dont la possession est réservée à l'État, sur la base du respect de la Constitution, du renforcement du concept d'un État régi par des institutions et la loi, et du souci de préserver la stabilité de la nation et la sécurité de ses citoyens.

Le Liban voudrait donc réaffirmer son plein engagement à mettre en œuvre la résolution 1701 (2006) dans son intégralité et à déclarer une cessation des hostilités. Il souligne qu'il met tout en œuvre à cette fin. L'Armée libanaise continue de jouer pleinement son rôle dans le sud, notamment en ce qui concerne le déploiement et la confiscation des armes et des munitions. Elle a démantelé plusieurs positions militaires à l'extérieur des camps palestiniens. Elle continue également d'œuvrer à l'élimination des violations commises par l'ennemi sous la forme d'objets et de

barrières techniques laissés par Israël dans le sud, en étroite coordination avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et le mécanisme de surveillance de la cessation des hostilités, composé de cinq membres. Elle déploie des efforts considérables pour stabiliser la situation, en particulier dans la zone située au sud du Litani et à la frontière orientale. L'appui de pays amis à tous les niveaux est indispensable pour atteindre cet objectif.

Nous saisissons cette occasion pour remercier à nouveau la FINUL du rôle important qu'elle joue dans la stabilisation de la situation le long de la frontière sud, en étroite coordination avec l'Armée libanaise. Nous saluons également les efforts déployés par les États-Unis d'Amérique à la tête du mécanisme de surveillance de la cessation des hostilités, composé de cinq membres, et par la France, en tant que membre de ce mécanisme.

Alors que le Liban s'efforce de respecter ses obligations internationales, nous constatons, en revanche, qu'Israël persiste dans son intransigeance. Nous n'occupons aucun territoire israélien, mais Israël continue d'occuper notre territoire. Nous ne détenons aucun prisonnier israélien, mais Israël continue de détenir des citoyens libanais. En outre, au milieu de ce mois, le Ministre israélien de la défense a déclaré qu'Israël avait l'intention de rester indéfiniment dans ce qu'il a appelé des « zones de sécurité » dans la bande de Gaza, au Liban et en Syrie. La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent condamner ce qui est en fait une occupation condamnable et faire pression sur Israël pour qu'il se retire, afin d'éviter que la situation dans la région ne se détériore davantage.

Par conséquent, le Liban appelle une fois de plus la communauté internationale et le Conseil de sécurité à assumer leurs responsabilités et à contraindre Israël de se retirer pleinement, immédiatement et sans condition de tous les territoires libanais occupés, y compris les cinq sites qu'il occupe dans le sud et qui n'ont aucune valeur militaire, ainsi que des deux zones de séparation situées à l'intérieur du territoire libanais. Le Liban appelle également Israël à cesser immédiatement ses attaques contre la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, dont la plus récente est l'attaque menée dans la banlieue sud de Beyrouth le 27 avril, et à libérer les prisonniers libanais. Le Liban réaffirme son engagement envers les décisions prises à l'issue du Sommet arabe qui s'est tenu à Beyrouth en 2002 et soutient la création d'un comité militaire et technique pour sécuriser la frontière sud du Liban, internationalement reconnue.

Nous sommes réunis aujourd'hui alors que vient de s'ouvrir une nouvelle phase dans les relations entre le Liban et la Syrie, fondée sur le respect de la souveraineté des deux pays et les principes de bon voisinage et de non-ingérence dans les affaires intérieures de chaque pays. Le premier jalon de cette phase a été l'accord signé ce mois-ci par les Ministres libanais et syrien de la défense à Djedda, sous la médiation du Royaume d'Arabie saoudite, pays frère, que nous remercions. L'accord souligne l'importance stratégique de la démarcation de la frontière entre le Liban et la Syrie et prévoit la création de comités juridiques spécialisés dans différents domaines et l'activation de mécanismes de coordination entre les deux pays afin de relever les défis militaires et de sécurité, en particulier ceux liés à la frontière.

Cet accord a été suivi par la visite à Damas d'une délégation libanaise de haut niveau, menée par le Premier Ministre Nawaf Salam, au cours de laquelle les deux parties ont discuté de questions bilatérales, notamment le contrôle des frontières et des points de passage, la prévention de la contrebande, la délimitation des frontières terrestres et maritimes, la facilitation du retour en toute sécurité et dans la dignité des Syriens déplacés sur leurs terres et dans leurs foyers, la clarification du sort des ressortissants libanais portés disparus et détenus en Syrie, une demande d'assistance aux autorités syriennes pour l'extradition des personnes recherchées par la justice libanaise, la détermination du sort du Conseil supérieur libano-syrien, et le réexamen des traités de fraternité et de coopération entre les deux pays, ainsi que la coopération économique dans divers domaines.

Nous réaffirmons l'engagement du Liban à mettre en œuvre les réformes économiques, financières et administratives nécessaires pour placer le pays sur la voie du relèvement et du développement. Des nominations dans les domaines de la sécurité et de la justice ont été effectuées, et un nouveau gouverneur de la Banque centrale du Liban a été nommé. Les élections municipales auront lieu comme prévu en mai. Une loi modifiant la loi sur le secret bancaire a également été adoptée par le Parlement. Il s'agit d'une mesure de réforme indispensable pour le Liban, son économie et son secteur bancaire, qui répond aux exigences de l'accord conclu avec le Fonds monétaire international. Cette démarche a été précédée de plusieurs réunions à Washington entre, d'une part, la délégation libanaise dirigée par le Ministre des finances et comprenant le Ministre de l'économie et du commerce, la Ministre des affaires sociales, le Ministre du développement administratif, le Président du Comité du budget et des finances, et le gouverneur de la Banque centrale du Liban, et, d'autre part, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

Le Liban ne ménage aucun effort pour progresser dans la mise en œuvre de son programme de réformes, consolider sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire, faire pression pour obtenir le retrait d'Israël du sud du pays et étendre la pleine autorité de l'État sur l'ensemble du territoire libanais avec ses propres forces. Il compte sur le soutien des communautés arabe et internationale dans ces efforts. Le Liban compte sur ses amis pour le soutenir dans cette période charnière de son histoire.

Pour terminer, nous sommes parfaitement conscients de l'ampleur des défis auxquels nous sommes confrontés, qu'il s'agisse de la succession de crises économiques et financières, de questions sensibles liées aux réformes ou des menaces qui pèsent sur notre sécurité et notre souveraineté. Néanmoins, nous avons une volonté ferme et une détermination suffisante, et nous déployons les efforts nécessaires pour franchir cette étape délicate et arriver à bon port.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Chaivaivid (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer la gratitude de la Thaïlande à la France pour l'organisation de ce débat important, et je voudrais remercier le Secrétaire général et tous les intervenants de leurs remarques.

Ma délégation voudrait souligner les quatre points suivants.

Premièrement, nous invitons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à redoubler d'efforts pour négocier un accord de cessez-le-feu et un accord sur la libération des otages. Cela permettrait de garantir un accès sûr et sans entrave de l'aide humanitaire à Gaza et contribuerait à la paix et à la sécurité dans la région.

Deuxièmement, nous appelons à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages restants, étant donné qu'un ressortissant thaïlandais est toujours en captivité. Nous remercions vivement le Qatar, l'Égypte, l'Iran, la Türkiye, les États-Unis et le Comité international de la Croix-Rouge, ainsi que tous les autres pays et parties qui ont joué un rôle dans la récente libération de cinq otages thaïlandais et dans la facilitation de leur retour en Thaïlande en toute sécurité.

Troisièmement, il est essentiel de promouvoir un dialogue constructif entre Israël et la Palestine pour parvenir à une solution pacifique mutuellement convenue, sur la base de la solution des deux États, en vertu de laquelle les États d'Israël et de Palestine vivent côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU. La Thaïlande soutient tous les efforts visant à instaurer une paix durable dans la région, notamment la Conférence internationale de haut niveau pour le règlement pacifique de la question de Palestine et la mise en œuvre de la solution des deux États, qui se tiendra prochainement.

Quatrièmement, la Thaïlande salue les récentes évolutions constructives en vue de la reconstruction de Gaza, conformément au plan égyptien pour le relèvement

rapide, la reconstruction et le développement de Gaza. Nous espérons que Gaza sera reconstruite rapidement et que les moyens de subsistance de sa population seront rétablis, et nous sommes prêts à contribuer à ces efforts.

Pour terminer, l'aggravation de la situation à Gaza après l'expiration de la première phase de l'accord de cessez-le-feu nous rappelle que nous avons une responsabilité commune urgente. Il est essentiel de renouveler notre engagement collectif en faveur de l'apaisement de la violence, de la protection des civils innocents et de la recherche d'une paix et d'une stabilité durables dans la région.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Prabowo (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter chaleureusement la bienvenue à S. E. le Ministre Barrot et remercier la France d'avoir organisé cette séance. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé.

L'Indonésie s'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Nous regrettons que la situation en Palestine se soit détériorée depuis le dernier débat public sur cette question en janvier (voir S/PV.9841). Il n'y a eu ni trêve ni cessez-le-feu à l'occasion des fêtes religieuses du ramadan, de la Pâque juive et de Pâques, qui ont été marquées au contraire par l'aggravation des souffrances des Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie. Les appels répétés du monde à la paix et à l'humanité n'ont pas été entendus par ceux qui pourraient changer les choses.

Cette année marque le quatre-vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. La Charte commence par l'expression de notre détermination à préserver les générations futures du fléau de la guerre, à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, à maintenir la justice et à favoriser le progrès social. Sur tous ces points, nous avons manqué à notre devoir envers le peuple palestinien. Nous sommes plutôt confrontés à une situation incertaine et dangereuse : le cessez-le-feu s'est effondré, l'aide humanitaire est bloquée, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est défié, et le droit international et le droit humanitaire sont piétinés, sans que l'on sache clairement quelles seront les prochaines étapes. Cette incertitude ne peut que conduire à des catastrophes humanitaires encore plus graves. Le Conseil de sécurité doit agir et l'Indonésie demande que l'on prenne trois mesures urgentes.

Premièrement, le Conseil doit montrer la voie en défendant la Charte des Nations Unies et en s'acquittant de ses mandats. Le rétablissement de la dignité humaine, des droits humains et de la valeur humaine du peuple palestinien doit devenir une priorité immédiate. Il faut commencer par garantir le respect du cessez-le-feu et un accès humanitaire sans entrave. Aucun être humain ne doit être contraint de survivre sans eau, sans nourriture, sans médicaments et sans avenir. L'aide doit être autorisée à entrer maintenant et l'UNRWA doit pouvoir reprendre ses activités.

Deuxièmement, la relance de la solution des deux États constitue la base d'un règlement pacifique de la question palestinienne, fondé sur un consensus international. L'expansion des colonies illégales et le déplacement des Palestiniens en Cisjordanie doivent cesser. La Conférence internationale de haut niveau pour le règlement pacifique de la question de Palestine et la mise en œuvre de la solution des deux États, qui se tiendra en juin, doit marquer un tournant décisif et déboucher sur des résultats concrets et réalisables, avec la mise en place d'un mécanisme de suivi clair.

Troisièmement, il est urgent d'appliquer le principe de responsabilité. Sans obligation de rendre des comptes, les violations persisteront, le droit international continuera d'être mis à mal et la confiance dans le système multilatéral s'érodera. Le

Conseil doit soutenir l'application concrète du principe de responsabilité, notamment la mise en oeuvre des décisions et des avis consultatifs de la Cour internationale de Justice, et rétablir la confiance dans le caractère sacré du droit international.

Ce mois-ci marque le soixante-dixième anniversaire de la Conférence Asie-Afrique, au cours de laquelle les pays du Sud ont clairement fait savoir que le colonialisme et l'asservissement n'avaient pas leur place dans notre monde. Pourtant, aujourd'hui encore, le monde est témoin de l'asservissement d'une nation entière, la Palestine. Aux yeux des pays du Sud, la promesse du droit international est en train de s'évanouir. Le Conseil a le pouvoir de rétablir la confiance dans le multilatéralisme. Nous espérons vivement que le Conseil sera capable d'exercer ce pouvoir.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Depuis notre dernière séance dans ce format (voir S/PV.9841), la situation à Gaza s'est à nouveau détériorée, et l'aide humanitaire est bloquée depuis 58 jours. Cela signifie que l'on n'a pas acheminé de nourriture, d'eau, de carburant ou de fournitures médicales depuis près de deux mois, ce qui nuit directement aux civils que les parties belligérantes sont tenues de protéger et entraîne des conditions qui ne sont pas propres à la subsistance humaine. Dans le même temps, les troupes israéliennes occupent une superficie de plus en plus importante du territoire de Gaza. Toute tentative d'annexion constituerait une grave violation du droit international. Nous redisons ce que de nombreux orateurs ont affirmé avant nous, à savoir que les attaques contre les civils de Gaza ne contribuent en rien à renforcer la sécurité d'Israël ou des Israéliens, que ce soit à court ou long terme, et qu'une occupation permanente n'y contribuerait pas non plus.

Tragiquement, plusieurs des otages enlevés le 7 octobre 2023 sont toujours en captivité, même si, heureusement, les négociations ont mené à la libération d'un grand nombre des otages qui étaient détenus. Nous renouvelons notre appel à la libération immédiate de toutes les personnes qui restent en captivité. La reprise du conflit relègue de fait le bien-être des otages au second plan, alors que leur retour inconditionnel et en toute sécurité est un élément central de la nécessité de protéger les civils. Nous constatons également le niveau d'impunité inquiétant dont jouissent les colons qui se livrent à des actes de violence en Cisjordanie, ce qui constitue une violation de la résolution 2334 (2016), compromet les Accords d'Oslo et nous éloigne plus encore de la paix.

Comme la grande majorité des Membres de l'Organisation, le Liechtenstein a fait part de son engagement en faveur des objectifs qui se renforcent mutuellement, à savoir la libération des otages, l'application du droit international humanitaire, notamment la levée du blocus, et la reprise d'un processus menant à une solution à deux États, comme l'a décrété l'Assemblée générale il y a près de 80 ans (voir résolution 181 (II) de l'Assemblée générale). Nous implorons les parties au conflit, ainsi que les acteurs qui ont une influence sur elles, à œuvrer dans ce sens.

Alors que la Syrie se libère de l'emprise du régime d'Al-Assad, le Liechtenstein espère que son peuple sera en mesure de reconstruire son pays comme il l'entend. La résolution 2254 (2015) reste la feuille de route applicable pour ce faire, y compris en soutenant une gouvernance crédible, inclusive et non sectaire. Une paix durable en Syrie doit être le fruit d'un processus contrôlé par les Syriens et soutenu par l'ONU, ancré dans l'inclusivité et la diversité, qui prévoit la protection des droits de toutes les minorités et la participation véritable des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions. Avec la fin du régime d'Al-Assad, il faut redoubler d'efforts pour appliquer le principe de responsabilité d'une manière qui contribue à la réconciliation et à la reconstruction de la société syrienne. Nous saluons le travail indispensable qu'accomplit le Mécanisme international, impartial et indépendant et nous rendons hommage aux travailleurs humanitaires qui continuent de rechercher les personnes portées disparues, détenues arbitrairement et torturées par le régime, ainsi qu'au travail de l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à M. Abdelaziz.

M. Abdelaziz (*parle en arabe*) : Je voudrais faire la déclaration suivante au nom de S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

« En mars de chaque année, la Ligue des États arabes célèbre l'anniversaire de sa création. Bien que cette année marque le quatre-vingtième anniversaire de sa création, ce qui a une grande valeur symbolique, nous ne l'avons pas célébré comme nous l'aurions souhaité, car la blessure de la Palestine continue de saigner, les conflits tragiques dans notre région arabe se poursuivent, et l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, n'a pas réussi à traiter efficacement ces situations. La manière dont le Conseil a géré les événements du 7 octobre 2023 et leurs conséquences a démontré le grave dysfonctionnement du système international multilatéral. Elle a également confirmé la paralysie du Conseil s'agissant du traitement des questions relatives au Moyen-Orient, en particulier la question de Palestine, en raison d'alliances politiques dépassées, de considérations géopolitiques odieuses et des agissements irresponsables des dirigeants israéliens, qui sacrifient le destin de leur peuple et d'autres peuples de la région sur l'autel de leurs intérêts personnels et électoraux. À cela s'ajoute le deux poids, deux mesures pratiqué par le Conseil de sécurité, ce qui nous amène, dans le monde arabe, à être de plus en plus convaincus de la gravité de la crise que traverse le système international de sécurité collective au sein de l'ONU, et du Conseil de sécurité en particulier. Nous en avons clairement la preuve : les ententes et les accords de cessez-le-feu conclus sur le Liban et la Palestine n'ont été obtenus que grâce à la médiation louable du Qatar, de la République arabe d'Égypte et des États-Unis, pour ce qui est de la Palestine, et de la France, pour ce qui est de mettre fin à la guerre au Liban, et non grâce aux efforts du Conseil de sécurité ou des envoyés de l'ONU.

Malgré les efforts louables des 10 membres non permanents et de certaines grandes puissances appuyant la légitimité au Conseil de sécurité, et avec le soutien du Groupe des États arabes, pour adopter et mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité appelant à un cessez-le-feu, aujourd'hui, dans la pratique, la décision d'accepter un cessez-le-feu ou de poursuivre les combats est, hélas, entre les mains d'Israël, Puissance occupante, et non entre les mains du Conseil de sécurité. Un accord de cessez-le-feu a été conclu en dehors du Conseil de sécurité et non dans le cadre des résolutions 2735 (2024) et 1701 (2006).

Cela soulève de nombreuses questions dans le monde arabe. Quand le Conseil interviendra-t-il pour imposer un cessez-le-feu immédiat en Palestine en application de la deuxième étape de l'accord de médiation, pour faire face à l'interdiction unilatérale par Israël de l'entrée de l'aide humanitaire à Gaza et à ses effets humanitaires désastreux et pour mettre fin aux efforts frénétiques d'Israël pour déplacer le peuple palestinien de Gaza afin de s'emparer de la Cisjordanie en recourant à des actions militaires et en provoquant des crises humanitaires ? Quand le Conseil contraindra-t-il Israël à respecter son engagement à mettre en œuvre l'avis consultatif de juillet 2024 de la Cour internationale de Justice sur les Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est (voir A/78/968), de la résolution adoptée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le même sujet (résolution ES-10/24 de l'Assemblée générale) et de la recommandation faite à l'Assemblée générale de faire de l'État de Palestine un Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies (résolution ES-10/23 de l'Assemblée générale), d'autant plus que le nombre de pays qui le reconnaissent a dépassé 148 ? Quand le Conseil imposera-t-il un mécanisme international pour protéger le peuple palestinien et les lieux saints islamiques et chrétiens face à la brutalité du Gouvernement et des colons israéliens, et quand le Conseil de

sécurité interviendra-t-il pour empêcher que les événements de 2008, de 2014 et de 2023 ne se répètent en parvenant à un règlement pacifique de la question palestinienne sur les bases justes établies par l'ONU ?

Je ne parlerai pas des efforts déployés par la Ligue des États arabes pour gagner du temps, mais je souligne que la Ligue a appuyé et appuiera la convocation, en juin prochain, de la conférence de l'ONU pour la mise en œuvre de la solution des deux États, qui sera coprésidée par la France et l'Arabie saoudite, jusqu'à ce que ses objectifs soient atteints et, en coordination avec l'ONU, elle a appuyé le plan égypto-palestinien de relèvement et de reconstruction, qui a été adopté au sommet du Caire. Nous avons également appuyé, par des efforts de médiation, les efforts de réforme de la Palestine, notamment l'annonce par le Président palestinien de la nomination d'un Vice-Président, et d'autres efforts visant à garantir la réconciliation nationale entre toutes les composantes de la population afin de consolider l'unité du peuple palestinien et de ses dirigeants et afin que Gaza et la Cisjordanie soient placées sous le contrôle exclusif de l'Autorité palestinienne jusqu'à l'annonce de la fin de l'occupation israélienne de l'État de Palestine.

En ce qui concerne la Syrie, l'ONU et la Ligue des États arabes ont conjugué leurs efforts pour aider le pays à mettre en œuvre la résolution 2254 (2015) et surmonter le cauchemar qu'il a vécu ces dernières années, à offrir une vie décente au peuple syrien sans exclusion sur la base de la race, de la religion ou de l'appartenance politique et à appliquer les règles de l'égalité, de la justice et de la transparence.

De même, nous appuyons le nouveau Gouvernement libanais et le Président libanais, qui représentent une lueur d'espoir pour le retour de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Liban.

Cependant, nos efforts conjoints avec le Conseil de sécurité doivent se concentrer sur la cessation des attaques militaires d'Israël contre les territoires syrien et libanais et sur la lutte contre le rêve colonialiste d'Israël d'occuper davantage de territoires dans les deux pays et sa tentative d'imposer son hégémonie sur les peuples du Moyen-Orient sous le prétexte de contrer l'ingérence étrangère d'une autre puissance régionale, ce qui est inacceptable pour le peuple arabe, les peuples de la région et la communauté internationale. »

La Présidente : Je donne maintenant la parole à M. Lambrinidis.

M. Lambrinidis (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la République de Moldova, la Bosnie-Herzégovine et l'Andorre, pays candidats, s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne est vivement préoccupée par la situation à Gaza. Un retour immédiat au cessez-le-feu, conduisant à la libération de tous les otages et à la fin permanente des hostilités, est essentiel. L'Union européenne est profondément préoccupée par les attaques récurrentes qui entraînent la mort de travailleurs humanitaires et demande que les responsabilités soient établies. L'accès et la distribution sans entrave de l'aide humanitaire, ainsi que la fourniture d'électricité à Gaza, doivent être rétablis immédiatement.

Dans l'exercice de son droit de se défendre, Israël doit, en toutes circonstances, s'acquitter pleinement des obligations que lui impose le droit international, y compris le droit international humanitaire. L'Union européenne rappelle qu'il importe d'assurer la protection des civils, y compris des travailleurs humanitaires, ainsi que des infrastructures civiles, notamment les établissements de santé, les écoles et les locaux des Nations Unies. L'Union européenne déplore également le refus du Hamas de libérer les otages restants. Un trop grand nombre d'Israéliens et de Palestiniens ont souffert.

Dans cette optique, l'Union européenne réaffirme son attachement à une paix globale, juste et durable, fondée sur la solution des deux États. Le lancement de l'Alliance mondiale pour la mise en œuvre de la solution des deux États a constitué une étape importante pour démontrer cet engagement. L'Union européenne ne ménagera aucun effort pour contribuer à la relance d'un processus politique en partenariat avec les partenaires internationaux. Une voie crédible vers la création d'un État palestinien est un élément essentiel de ce processus. L'Union européenne attend avec intérêt la conférence de haut niveau qui sera coprésidée par la France et l'Arabie saoudite. Elle réaffirme également son appui à la normalisation des relations entre Israël et les États arabes, qui constitue une étape fondamentale pour la stabilisation de la région.

L'Autorité palestinienne est frappée par une grave crise économique et budgétaire. L'Union européenne joue son rôle pour lui venir en aide.

Premièrement, elle le fait par l'intermédiaire de son aide humanitaire. L'Union européenne a annoncé un financement initial de 120 millions d'euros pour Gaza en 2025, ce qui porte le total à plus de 450 millions d'euros depuis 2023. Elle reste également déterminée à appuyer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui apporte une aide vitale aux Palestiniens.

Deuxièmement, la mission d'assistance frontalière de l'Union européenne pour Rafah a été redéployée au point de passage de Rafah. La reprise des hostilités a entraîné la fermeture du point de passage. La mission est prête à revenir lorsque les conditions le permettront.

Troisièmement, l'Union européenne continuera d'apporter un appui solide à l'Autorité palestinienne pour ce qui est des réformes. À la suite du succès de la première réunion tenue dans le cadre du dialogue de haut niveau, elle a annoncé une aide de 1,6 milliard d'euros pour la période 2025-2027.

L'Union européenne se félicite également du plan arabe de relèvement et de reconstruction et est prête à collaborer avec tous les acteurs sur cette base. Le Hamas ne peut jouer aucun rôle dans l'avenir de Gaza et ne doit plus constituer une menace pour Israël.

Par ailleurs, l'Union européenne condamne avec force la poursuite de l'escalade en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Elle réaffirme qu'elle est fermement opposée à la politique et aux activités de peuplement d'Israël. Nous travaillerons à l'élaboration de nouvelles mesures restrictives contre les colons extrémistes et les entités et organisations qui les appuient, ainsi que contre le Hamas.

Qu'il me soit permis d'évoquer brièvement la Syrie.

La chute du régime criminel d'Al-Assad est une occasion historique pour tous les Syriens. L'Union européenne est favorable à une transition inclusive, conduite et prise en main par les Syriens, conformément aux principes fondamentaux énoncés dans la résolution 2254 (2015). Nous nous félicitons de la nomination récente d'un nouveau gouvernement de transition, et nous nous réjouissons à la perspective de travailler à ses côtés.

L'Union européenne continuera à diriger les efforts internationaux en faveur du peuple syrien, comme en atteste la neuvième Conférence de Bruxelles, tenue récemment, en mars.

Elle rappelle qu'elle suspend les mesures restrictives dans le cadre d'une approche progressive et réversible en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain.

L'Union européenne condamne fermement les violences récentes contre les civils en Syrie. Tous les auteurs de violences doivent répondre de leurs actes, et nous demandons aux autorités de transition de poursuivre leur coopération avec la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne

et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous soulignons la nécessité de rétablir la justice et de garantir l'application du principe de responsabilité pour toutes les atrocités commises en Syrie, et nous continuons à appuyer vigoureusement les mécanismes compétents de l'ONU, tels que le Mécanisme international, impartial et indépendant et la Commission d'enquête. Nous appuyons également l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne.

L'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie à l'intérieur de frontières sûres doivent être pleinement respectées. L'Union européenne demande à Israël de respecter les dispositions de l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces. La zone tampon démilitarisée doit être respectée. L'Union européenne reste préoccupée par le rôle déstabilisateur des groupes armés soutenus par des acteurs étrangers dans tout le pays.

Nous soulignons l'importance de lutter contre le terrorisme et de prévenir la réapparition de groupes terroristes.

La chute du régime d'Al-Assad offre également la possibilité d'éliminer définitivement le programme d'armes chimiques de la Syrie, et l'Union européenne se félicite des premières mesures prises par les autorités de transition pour coopérer avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Enfin, l'Union européenne appelle une nouvelle fois à la pleine mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu entre le Liban et Israël et à l'application intégrale et symétrique de la résolution 1701 (2006). L'Union européenne est pleinement résolue à continuer d'appuyer la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et l'Armée libanaise.

La Présidente : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance.

Si les membres du Conseil sont d'accord, je propose de suspendre la séance jusqu'à demain matin, à 10 heures.

La séance est suspendue à 16 heures.